

⇒ **Aide au diagnostic** (Plafond 250€ /élevage)
Analyses complémentaires sur accord préalable téléphonique
et/ou lors d'une visite (ex: diarrhées chevreaux/agneaux,
pneumonies)

⇒ **Visite d'élevage** (à la demande)

Devenez adhérent mutualiste

Forfait 11.24 € + 0.62 € par animal

GDS Mayenne
Technopole Changé
Rue Albert Einstein
BP 86113
53061 LAVAL cedex 9

02 43 53 53 54
gds53@reseaugds.com
www.m-elevage.fr

M-ELEVAGE

Section OVINS/CAPRINS

Outils de diagnostic
Accompagnement des jeunes installés
Aide à la maîtrise sanitaire



La section caprins/ovins du GDS Mayenne, vous propose des outils de diagnostic et de suivi

PRISE EN CHARGE

- Brucellose (100% HT)
- 1 analyse d'eau/an (100% HT)
- Aide diagnostic (80% HT)



INTRODUCTION/REPRISE de troupeaux (Prise en charge 80%)

Caprins

(engagement adhésion 5 ans)

- ⇒ Fièvre Q sérologie sur 10 animaux
- ⇒ Mycoplasme PCR lait tank
- ⇒ Paratuberculose PCR mélange fécès (protocole GDS)
- ⇒ CAEV sérologie lait de tank

Ovins

- ⇒ Visna-Maëdi max 10 ovins > 12 mois
- ⇒ Tremblante génotypage des mâles reproducteurs
- ⇒ Paratuberculose recherche anticorps (si animaux en provenance d'un seul élevage)

AVORTEMENT

recherche des causes, dès 3 avortements en 1 semaine

- ⇒ au LDA 53 (fièvre Q, chlamydie, toxoplasmose, salmonellose)
- ◆ Prise en charge 80%

PARASITISME

pour raisonner mes traitements

- ⇒ au LDA 53 ou par votre vétérinaire
- ◆ Prise en charge 80%

Caprins

- ⇒ PCR mélange de fécès (protocole GDS)
- ⇒ au LDA 53
- ◆ Prise en charge 80%

Ovins

- ⇒ tous les ovins > 24 mois
- ⇒ au LDA 53 - recherche anticorps
- ◆ Prise en charge 80%

PARATUBERCULOSE suspicion

Aide ponctuelle COUPS DURS

- ⇒ Evènements sanitaires à caractère soudain et non maîtrisable (les accidents alimentaires, métaboliques, ou toxicologiques, sont exclus)
- ⇒ Mortalités prises en charge à hauteur de 40% des pertes, après application d'une franchise de 5% (mini 5 adultes) à 15% (jeunes) (sur présentation des bons d'équarrissage)
- ⇒ Episode sanitaire limité dans le temps : 1 mois

AUTOPSIE

en cas de mort subite

- ⇒ au LDA 53 ou par votre vétérinaire
- ◆ Prise en charge 80%

AIDE AU DIAGNOSTIC